

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du vendredi 2 décembre 2011**  
**à 19h30 au Foyer de la cantine**

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : M. A. Bussard (exc.), R. Burnier (exc.), A. Durussel (exc.), D. Egli (exc.), J.- F. Jacot (exc.), S. Kursner (exc.), H. Messieux (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 31 octobre
2. Communications du bureau
3. Préavis no 07-2011 « Budget 2012 » : présentation et rapport
4. Préavis no 08-2011 : Plafond d'endettement et cautionnement : présentation et rapport
5. Préavis no 09-2011 « Indemnités et vacations » : présentation et rapport
6. Préavis no 10-2011 « Entretien STEP » : nomination de la commission
7. Informations de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Adoption du PV du 31 octobre 2011**

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011

A. Fischer, sur la 1ère page, au pt 7 l'ordre du jour, lire « préavis No 8-2011 »

R. Lambercy, pt 8 de l'ordre du jour, son intervention sur l'Arasma, lire « le 1er juillet 2011 (...) l'Arasma s'est enrichie des 22 communes du district de Cossonay » ;

P.- Y. Correvo, pt 9 de l'ordre du jour, sous l'intervention de F. Félix sur l'hôtel de l'Union, lire « J.- P. Crausaz » ;

Le PV est accepté à l'unanimité

**2. Communications du bureau**

Le Président :

- donne la date de la prochaine séance du conseil communal : lundi 6 février 2012 ;
- remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la décoration du sapin de Noël;
- les conseillères et conseillers qui veulent donner en faveur du Téléthon leur jeton de présence de la séance sont invités à signer la liste nominative qui est mise en circulation ;

**3. Préavis No 3-2011 : Budget 2012, présentation et rapport**

S. Judas salue la présence de Mme Pascale Ducret, boursière communale, qui se tient à disposition des conseillers pour apporter les réponses à d'éventuelles questions sur le budget. Elle la remercie pour son soutien aux travaux de la municipalité et pour sa disponibilité à cette séance.

*Le Président passe la parole à Ph. Rezzonico pour la lecture de son rapport*  
*Extraits*

(...)

Le budget 2012 a été marqué par la bascule de 2 points d'impôt de l'État aux communes afin de couvrir les frais liés à la réforme policière. Notre commune n'aura plus de police municipale à compter de 2012, les 2 points d'impôts servant à payer les prestations fournies par la police cantonale. Cette réforme fait suite à la bascule des 6 points d'impôt du 1er janvier 2011 liée à la mise en place de la nouvelle péréquation. De plus, après analyse de son budget, la Municipalité, afin de garantir un bon équilibre de ses comptes, a décidé de prélever également le point d'impôt libéré par le Canton pour 2012. Ainsi le transfert de 2 points pour le financement de la nouvelle organisation policière et l'abaissement d'un point d'impôt par l'État de Vaud représenteront pour le contribuable le statu quo de sa perception d'impôt canton / commune pour l'année 2012.

Le budget présente un total de charges de Fr. 8'902'126.39 et un total de dépenses de Fr. 8'569'579.00, ce qui représente un déficit de Fr. 332'547.39 y compris un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 625'209.74 et l'attribution d'un montant de Fr. 5'000.00 au fonds de réserve de la grande salle et Fr. 10'000 pour le renouvellement de l'Unimog.

(...)

Suite à ces écritures, le budget 2012 dégage une marge d'autofinancement de Fr. 424'801.35. (...) La Municipalité a dû décider d'augmenter son taux d'imposition de 65.5 à 68.5 afin de conserver une marge positive pour le remboursement des dettes et des investissements à venir. La Municipalité restera toutefois attentive à l'évolution des coûts et revenus mais envisagera probablement une augmentation progressive pour parer aux frais devenant toujours plus conséquents malgré un contrôle très strict des dépenses. La commune de Gimel atteindra prochainement les 2000 habitants et de ce fait les demandes seront plus grandes et les infrastructures devront également répondre à cette augmentation de la population. C'est pourquoi il est important de constituer une marge d'autofinancement suffisante afin de pouvoir envisager les investissements futurs sereinement. D'autre part, avec le nouveau système péréquatif, il faut tenir compte du fait que l'État prélèvera désormais 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers. Il est intéressant de rappeler que, les années passées, il s'agissait d'impôts budgétés à 100% et qui permettaient de clôturer les comptes avec un résultat positif. Le fait que l'État reprenne une partie de ces impôts, d'autres sources de revenus devront être trouvées afin d'équilibrer les comptes.

Dans les nouveautés du budget 2012, la création d'un centre pour les jeunes représente une charge supplémentaire d'environ Fr. 120'000.00.

(...)

Les autres coûts liés à l'exploitation du ménage communal sont calculés au minimum nécessaire. (...) la Municipalité mène actuellement une réflexion sur l'organisation administrative de la commune compte tenu de la constante augmentation de la charge administrative.

(...)

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2012 avec, aux recettes, un montant de Fr. 8'569'579.00 et un montant de Fr. 8'902'126.39 aux dépenses, soit un excédent de charges de Fr. 332'547.39.

(...)

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

Extraits

(...)

La commission des finances s'est réunie à trois reprises (...)

La commission constate que l'essentiel des dépenses répond au besoin de notre collectivité, aussi bien sur le plan social que sur le plan scolaire ainsi que pour l'ensemble des infrastructures communales.

(...)

Le déficit du budget prévu pour 2012 est lié aux charges non maîtrisables telles que la péréquation financière, la facture sociale et la réforme policière.

(...)

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2012 tel que présenté (...).

Le Président passe la parole à l'assemblée.

S. Pichon lit la question adressée au bureau par M. Richard Burnier (excusé) :

« Questions concernant le plan d'investissement

80.000 fr sur 5 ans pour la sécurité routière, je ne me rends pas compte de la quantité de travaux qui peuvent être effectués avec cette somme.

Tout le monde pense que son quartier devrait être sécurisé mais la grand'rue me semblerait devoir

*être une priorité vu la quantité de circulation, de piétons, et la vitesse des véhicules. C'est dans la courbe à la hauteur de la ferme Pasche qui est le plus critique, les véhicules doivent souvent se rabattre en catastrophe sur la partie « hautement sécurisée » par la ligne jaune, par chance jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas eu de mauvaise rencontre avec des piétons.*

*Bien que nous devons modérer les dépenses de la commune ne serait il pas judicieux de s'atteler le plus rapidement possible à ce tronçon et avec les moyens nécessaire. »*

S. Judas y répond et renvoie à la dépense globale de Fr. 400'000.- prévus pour l'entier de la législature 2011-2016 figurant au plan des dépenses d'investissement. Elle ajoute que ce dossier de la sécurité routière sera repris en janvier 2012 pour tenir compte des évolutions récentes. Elle confirme que la Grand' Rue fait bien partie des axes compris dans la nouvelle étude.

F. Félix demande des éclaircissements sur la rubrique 220.45.20 « participation des communes ».

P. Rezzonico explique qu'il s'agit là du résultat de la péréquation, ces chiffres sont donnés par le Canton ;

A. Fischer, sur le rapport de la commission des finances, la légende sur le dernier graphique est incomplète.

P.- Y. Correvon confirme que la barre verte correspond aux comptes 2010 ;

La parole n'est plus demandée

Le Président rappelle les conclusions du rapport :

« En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil communal d'accepter le budget 2012 tel que présenté soit total des revenus de Chf 8'569'579.00, total des charges Chf 8'902'126.39 d'où un excédent de charges de Chf 332'547.39. »

Il les soumet au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis no 08-2011 : Plafond d'endettement et cautionnement : présentation et rapport**

P. Rezzonico présente le préavis

*Extraits*

*(...)*

*La Constitution vaudoise exige que les communes fixent un plafond d'endettement pour toute la législature.*

*(...)*

*Sur la base des directives de calcul et du plan d'investissement établi pour les années 2011 à 2016, la Municipalité vous propose un plafond d'endettement net de Fr. 15'955'000.-*

*(...)*

*Quand au montant pour les cautionnements et autres formes de garantie, il s'élève à Fr. 1'726'000.-*

*(...)*

Il explique également que le plafonnement de cautionnement peut servir à garantir les engagements pris par des associations intercommunales ou sportives du village en cas de besoin. Ce plafond n'est actuellement pas utilisé.

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport.

E. Dieperink lit le rapport.

*Extraits*

*(...)*

*La commission des finances (...) s'est réunie à trois reprises (...)*

*la commission unanime demande au conseil : d'accepter le préavis municipal No 8-2011 sur le plafond d'endettement et cautionnement tel que présenté.*

*(...)*

Le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Jaccard relève que la méthode de calcul n'intègre pas les capacités financières et il amène donc les observations additionnelles suivantes :

- le plafond d'endettement proposé représente une augmentation potentielle de la dette de Fr. 4.6 mios. Une telle augmentation représenterait une augmentation annuelle de Fr 46'000 en moyenne. En 2016, cette augmentation de la charge d'intérêts atteindrait CHF 92'000 au taux de 2%. De plus, une augmentation des taux d'intérêts de 1% générerait une charge d'intérêts additionnelle de Fr. 150'000.- de la charge d'intérêts (Fr. 15.9 mios x 1%), soit au total env. Fr 250'000, soit 5 points d'impôt;
- la dette de la commune s'élèverait à Fr. 8'860 / habitant alors que la dette du Canton se situe à Fr. 6'930 / habitant. Le pt d'impôt / habitant à Gimel se situe à env. Fr. 29 (env. Fr. 51'585 / 1800) alors qu'il est à env. Fr. 43.- au niveau de la moyenne des communes du canton, ce qui signifie que la commune aurait une dette / habitant supérieure de 27% avec un point d'impôt / habitant inférieur de 32% ;
- la quotité dette / revenu se situe actuellement 186% (Fr. 11 mios / Fr. 6 mios), ce niveau est qualifié de « mauvais » d'après les critères du canton ;
- une augmentation des taux d'intérêts réduirait la capacité d'autofinancement qui est à Fr. 424'000 au budget 2012 (historiquement de l'ordre des Fr. 500'000) et nécessiterait une augmentation des impôts ;
- l'arrivée de nouveaux habitants implique également une augmentation des charges, selon budget présenté, un enfant scolarisé à Gimel coûte Fr. 4'000.- à la commune. Les revenus additionnels seraient donc rapidement compensés par l'installation d'une famille avec deux enfants.

Il tient à attirer l'attention sur les dangers qui guettent (montant de la dette, taux d'intérêts, capacité à trouver des sources de revenus). Il reconnaît que la tâche est difficile avec une dette à Fr. 11 mios et les investissements nécessaires au développement de la commune, il invite cependant à décaler le plus possible les investissements pour axer les efforts sur le désendettement.

Ph. Rezzonico reconnaît la pertinence de ces observations. Il relève toutefois qu'il est ici demandé de se prononcer sur un plafond d'endettement, toutes les dépenses d'investissement seront ensuite de toutes manières soumises au conseil communal qui pourra se prononcer sur ces dépenses. Il ajoute que la dette est actuellement à Fr. 11 mios malgré un plafond actuellement à Fr. 14 mios, ce qui valide une conduite prudente et sélective des dépenses d'investissement. Sur le plan des dépenses d'investissement, il s'agit là de projets, tous n'ont pas le même degré de priorité.

S. Judas remercie M. Jaccard pour son intervention. Concernant la comparaison communes/Canton, elle ajoute que la qualité des comptes cantonaux trouve partiellement son origine dans le transfert de charges vers les communes. Il reste clair qu'une augmentation des impôts sera nécessaire. Elle revient également sur la décision en 2010 de compenser intégralement la bascule des communes vers le canton de la nouvelle péréquation financière (donc de ramener le taux de 71.5 à 65.5), il aurait peut-être fallu envisager de ne la compenser que partiellement<sup>1</sup>. Tous les investissements n'ont pas le même degré de priorité, l'accent sera mis sur la qualité de vie de la population.

P.- Y. Correvon reconnaît que l'augmentation des impôts a été évoquée lors des discussions entre la commission des finances et la Municipalité. Et sans vouloir polémiquer, il rappelle que la commission des finances s'était déjà positionnée sur cette nécessité d'augmenter le taux d'imposition<sup>2</sup>.

La parole n'est plus demandée.

Le président relit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

S. Judas remercie le conseil communal pour la confiance ainsi témoignée à la Municipalité.

##### **5. Préavis no 09-2011 « Indemnités et vacations » : présentation et rapport**

Le président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

S. Judas explique que la Municipalité a décidé d'établir un règlement interne. Elle a également fait un exercice de quantification horaire de la charge des municipaux, ce qui donne env. 245 h/an pour un municipal (préparation des séances, lecture du courrier), et 450h/an pour un(e) syndic(que) (comprend également l'ouverture des dossiers, la gestion de l'administration). Le tarif horaire est proposé à Fr. 40.-/h davantage en ligne avec ce qui se pratique dans les communes avoisinantes qui ont des tarifs qui vont de Fr. 40.- à fr. 50.-/h.

1 v. séance du 2 novembre 2010.

2 v. séance du 30 octobre 2008.

Le président passe la parole à S. Pichon pour la présentation de la proposition du bureau :

- l'indemnité du président est adaptée pour tenir compte de l'évolution de la tâche qui est devenue plus importante et qui ne justifie plus l'écart observé avec les indemnités du secrétaire ;
- Les indemnités ont été adaptées et uniformisées (commission, jeton de présence, votations) ;
- pour le travail des commissions, il est proposé de ne plus faire de différence entre le rapporteur et les autres commissionnaires parce que la rédaction du rapport se fait le plus souvent par l'ensemble des membres grâce aux outils informatiques ;

Le président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport.

*Extraits*

(...)

*La commission des finances (...) s'est réunie à trois reprises (...)*

*La commission adhère à la nouvelle clé de répartition pour les membres de la Municipalité ainsi que pour les rétributions des membres du Conseil Communal.*

*En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil : d'accepter le préavis municipal No 9-2011 sur les indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2011 – 2016 tel que présenté.*

(...)

Le président passe la parole à l'assemblée

L. Guignard

- regrette que le préavis n'ait pas été transmis aux membres du conseil au moment où il a été remis à la commission des finances. Sa date de rédaction aurait en effet permis, avec les moyens informatiques actuels, de le transmettre sans délai. Il note que cette omission n'est pas en ligne avec la procédure qui avait été établie le 21 juin 2011<sup>3</sup> ;
- il demande de quelle manière est prévue la rémunération des délégués à des associations extérieures au village (par ex à l'Assagie) et comment elle sera décomptée (forfait par séance, rémunération horaire) ;

S. Judas répond qu'elle est comprise dans la nouvelle indemnité de Fr. 25.-/heure proposée par le bureau pour l'activité hors du territoire de la commune (conférences, formation, associations intercommunales).

Le Président ajoute que le tarif transport proposé par la Municipalité – qui est également un tarif usuel - peut également être appliqué aux déplacements des conseillers, la rémunération se fait ensuite en décompte horaire.

F. Félix comprend que cette proposition devient un règlement cadre qui devrait comprendre l'indemnité kilométrique ; il demande une modification du préavis de manière à ce que les indemnités Assagie et les frais de transport des conseillers figurent explicitement dans les rétributions des membres du conseil communal.

P.- Y. Correvon propose que le bureau se renseigne auprès des autres communes. Il considère que les tarifs mentionnés (Fr. 25/h et Fr. 0.70 km) représentent une bonne base de travail.

Le président indique qu'une tentative de comparaison a bien été faite, mais que c'est très difficile, les résultats ne permettent pas de se situer parce qu'il y a beaucoup de différences entre communes.

J.- L. Bignens, puis S. Pichon (et le sous-signé secrétaire) proposent de s'en tenir aux propositions du préavis qui sont suffisamment exhaustives.

P.- Y. Correvon demande de quelle manière est prévue la rétribution des délégués à l'Assagie.

L. Guignard répond que la rémunération relève de la compétence de chacune des communes.

C. Messieux propose de ne rajouter que les indemnités kilométriques par amendement au préavis qui sera ainsi complet.

Le président prend la décision de soumettre l'amendement du préavis : « adjonction de l'indemnité kilométrique pour les membres du conseil à Fr. 0.70. »

L'amendement est accepté avec deux abstentions.

Le président relit les conclusions du préavis amendé et les soumet au vote.

Le rapport est accepté avec une abstention.

---

<sup>3</sup> Pour rappel, extrait du PV du 21 juin 2011 : « (...) les préavis : - seront communiqués dès que possible aux membres du CC pour leur permettre de faire part de leurs observations (art. 46 RCC) ».

S. Judas remercie le conseil communal.

**6. Préavis no 10-2011 « Entretien STEP » : nomination de la commission**

Le préavis est transmis à la commission composée des membres suivants: N. Boillat, C. Bourgeois, O. Jean-Petit-Matile, M. Jaccard et L. Durussel ; suppléants : S. Debonneville et J.- L. Bignens.

La parole n'est pas demandée.

S. Judas demande que les membres de la commission prennent contact avec elle de manière à organiser une visite sur place d'une heure avec les gérants de l'exploitation.

**7. Informations de la Municipalité**

Ch. Dubugnon informe avec regret qu'elle a reçu la lettre de démission au 31.12.2012 de S. Pichon, commandant du SDIS<sup>4</sup> de notre région. Son successeur n'est pas encore connu, il y aura une année pour assurer la transition dans de bonnes conditions.

La nouvelle loi sur le SDIS entrera en vigueur en 2013, la principale innovation comprend la suppression de la taxe non pompier. Un comité de pilotage a été constitué pour travailler sur la mise en place de la nouvelle loi sous la direction du syndic de St-Oyens.

R. Lambercy :

- sur le PNRV<sup>5</sup>, le 23 novembre 2011, l'AG a adopté la nouvelle charte en vigueur pour les 10 prochaines années. Elle sera déposée à Berne. Le Conseil Fédéral se prononcera sur le statu de parc régional au printemps 2012 ;

R. Houmard :

- le centre des jeunes ouvrira le 5 décembre 2011 dès 12h00. Une lettre a été adressée aux parents des enfants de 10 à 17 ans. L'inauguration de ce centre aura lieu le 21 janvier 2012.

S. Judas

- sur l'état des sources, le débit est à 665m<sup>3</sup>/jour pour une consommation à 645m<sup>3</sup>/jour, la situation est donc encore tendue. Il sera nécessaire de tirer des appoints sur le puits de l'Ezilière ;
- sur la situation à la Fouly, une délégation composée d'un représentant du SDT<sup>6</sup>, du SESA<sup>6</sup>, des syndics de Montherod, d'Aubonne et de Gimel se sont rendus sur place pour constater l'état des travaux et leur adéquation avec les autorisations en vigueur. Au terme de cette visite, M. Deleveau a reçu oralement une interdiction formelle d'entreprendre de nouveaux travaux sur sa parcelle et ses alentours, y compris d'y traiter du gravier. Le sergent Clerc s'y rend désormais tous les jours. Si cette interdiction n'est pas respectée, une dénonciation en bonne et due forme lui sera adressée au nom des trois communes. Gimel est la commune « pilote » de cette intervention.
- Sur le déneigement, en raison des difficultés que rencontrent certains propriétaires (à Bauloz notamment) à trouver des entreprises disposées à déneiger leur chemin privé, la commune a décidé de prendre à sa charge le déneigement de plusieurs chemins privés de la commune. Quatre entreprises ont été mandatées : MM. Haldi, Humbert (Marchissy), Debonneville et Philippe Reymond.

**8. Divers et propositions individuelles**

L. Durussel demande quelles sont les tâches qui restent dévolues au sergent Clerc suite à la nouvelle organisation policière.

S. Judas renvoie à l'art. 43 LCO<sup>7</sup>, et demande au sergent Clerc d'amener des précisions.

Le sergent Clerc explique que si le titre disparaît, l'action ne change pas : contrôle des habitants, police des étrangers, inhumations, surveillance des chantiers de la commune, 1ère intervention sur place,

---

4 SDIS : Service de défense contre l'incendie et de secours

5 PNRV : Parc Naturel Régional Vaudois

6 SDT : Service du développement territorial et SESA : Service des eaux, sols et assainissements

7 Loi sur les communes

sécurité municipale, renseignement. Ce qui change, c'est le service d'ordre qui ne pouvait de toute manière plus être assuré 24h / 24h, c'est d'ailleurs là dessus que porte la réforme policière, il aurait été illusoire de mettre sur pied un service de police dans une commune comme la nôtre.

F. Félix revient sur les crispations autour de la Vernette et salue l'évolution observée ces derniers mois grâce aux contacts noués par MM. Houmard et le sergent Clerc qui ont abouti à une meilleure intégration (certains de ces jeunes ont intégré l'équipe de volley).

La parole n'est plus demandée.

Le Président, puis Mme la Syndique clôturent la séance avec leur discours.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h55

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti

